

Comité Syndical du 17 juillet 2006

Objet : Location véhicules

Considérant les fréquents déplacements nécessaires tant à l'intérieur du Pays Haut Languedoc et Vignobles que dans diverses villes du département, de la région et du pays, et pour améliorer le fonctionnement du syndicat mixte, Monsieur le Rapporteur, Kléber Mesquida, propose la location de deux véhicules.

Considérant que le syndicat mixte a procédé à un appel à candidature pour la dite location, et qu'il ressort de cette consultation que parmi les offres reçues, la proposition technique et financière de l'entreprise Occitane automobiles SA sise Rond Point de la Paix 34120 Pézenas apparaît comme économiquement la plus avantageuse, Monsieur le Président propose de conclure un marché à procédure adaptée dans les conditions suivantes :

- Titulaire du marché : Occitane automobiles SA Rond Point de la Paix 34120 Pézenas
- Objet du marché : Prestation de services, location d'automobiles avec carte grise incluse, assurances montant révisable le 1^{er} juillet de chaque année, entretien pièces et main d'œuvre, perte financière, le tout basé sur 20 000 km annuels.
- Durée du marché : Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification
- Montant du marché : pour l'ensemble des prestations ci-dessus décrites et pour chaque véhicule loué le montant mensuel est de 321.22 euros TTC soit 3 854.64 euros TTC à l'année.

En ce qui concerne la ou les cartes de crédit carburant, le montant estimé des frais de carburant étant inférieur à 4 000 euros à l'année, les règlements se feront sur factures.

Même chose pour la ou les cartes d'autoroutes du sud de la France, les dépenses seront largement inférieures à 4 000 euros et le prestataire est unique.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision, notamment les contrats de louage de véhicules et de cartes de crédit carburant et autoroutes.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical accepte la location de deux véhicules et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision, notamment les contrats de louage de véhicules et de cartes de crédit carburant et autoroutes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 17 juillet 2006.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 31 Juillet 2006
